

2009 : Mort programmée ?

Lors de leur dernière participation au Conseil d'Administration de juin 2008, Yvon ROBERT et Hélène KLEIN, assuraient les administrateurs de leur soutien pour un déménagement dans les locaux de la Maison de Quartier. Des rencontres son équipe devaient confirmer la mise en place d'un espace accueil convivial, la mutualisation des salles et équipements, l'harmonisation des offres d'activités et l'étude du financement d'un poste de coordination...

Aucuns travaux réels d'aménagements adaptés

Fin décembre 2008, la démolition du Giraudoux accélère le déménagement, bien qu'aucune réelle rencontre préparatoire ni d'aménagement spécifique n'aient pu avoir lieu.

Les suites du déménagement soulèvent alors diverses questions, dans lesquelles une forme de harcèlement moral pourrait être décelée: pas de chauffage les premières semaines dans la pièce mise à disposition - en janvier - Pas de téléphone, ni boîte à lettre identifiée pendant de longs mois. Pas de porte d'accès identifiable.

Malgré l'enregistrement de 75 nouveaux adhérents, les salles d'activités sollicitées s'avèrent souvent indisponibles, ou alors, irrégulièrement.

Le point d'accueil commun semble rapidement ne pas devoir voir le jour, malgré nos demandes renouvelées de réalisation des aménagements sollicités et de rencontres avec l'équipe d'animation de la Maison de Quartier. L'ACS se trouve ainsi durablement difficilement identifiable, ce qui désoriente d'autant ses usagers.

A la rentrée de septembre 2009, de nouvelles difficultés viennent se sur-ajouter : la salle de cuisine est indisponible pour des motifs de mise aux normes, interrompant une des activités les plus conviviales de l'ACS ; le rideau d'entrée principal se trouve baissé durant de longues semaines...

Dans ce contexte, les services de la Mairie déclarent ne plus soutenir la demande de renouvellement d'Agrément Centre Social, en se justifiant de la non-transmission de dossiers, alors que ces derniers ont été remis en main propres. Ils font état par ailleurs d'un déficit de plus de 100 000 €, bien qu'ils ne puissent ignorer qu'une partie de ce déficit est, à ce jour en cours de résorption, et que le solde fait l'objet d'un plan de remboursement validé par un cabinet d'expertise comptable, sur 5 ans ! Alors que les divers élus rouennais n'ont manifestement pas eu l'occasion de venir les rencontrer sur place au cours des derniers mois, les administrateurs sont finalement réellement blessés des récents propos de Mme DUTARTRE dans la presse. Dans son reportage de France3, les propos des responsables de l'association n'ont pas reçus la place accordée à ceux de l'élue municipale... Cette dernière met en cause le travail accompli par le Centre Social dans des conditions souvent délicates, affirmant qu'il « ne répondait pas aux attentes de la municipalité » allant jusqu'à déclarer que cette décision municipale avait été prise en accord avec les membres du bureau de l'A.C.S...

Jusqu'à ce jour et pour leur part, les responsables du Centre Social du Châtelet pensaient s'être vus confiée la mission de répondre aux attentes des habitants du quartier et non pas particulièrement à celles d'un groupement politique spécifique !